

FICHE d'inscription/Réinscription : SAISON 2024-2025



Site internet : <https://bcveyle.kalisport.com>

- Facebook et Instagram : *Basket Club de la Veyle* - Email : bcveyle@gmail.com

Nom du licencié :	Catégorie : voir la partie 1. ci-après et préciser M : pour garçon et F pour fille
Prénom du licencié :	Date de naissance du licencié :

Pour les convocations aux matchs ou autres informations (usage exclusif du BCV)	<u>Père :</u>	<u>Mère :</u>	<u>Licencié :</u>
Adresse(s) :
Profession :
Téléphone portable :
Adresse mail :

1. Cotisation annuelle et Catégorie : (chèque(s) à l'ordre du **Basket Club de la Veyle**)

- U7 (nés en 2018 et après) : 120 €
- U11 (nés en 2014 et 2015) : 130 €
- U15 (nés en 2010 et 2011) : 150 €
- **Séniors F et M** (nés en 2006 et avant) : 165 €
- U9 (nés en 2016 et 2017) : 130 €
- U13 (nés en 2012 et 2013) : 150 €
- U18 (nés en 2007, 2008 et 2009) : 160 €
- basket Loisirs : 115 €

Cette année, du fait de la charge financière que représente les différents accompagnements et formations proposés par les entraîneurs, le prix des licences (sauf Catégorie Loisir) a été augmenté de 5€ par rapport à la saison 2023-2024, par contre : Si plusieurs licenciés sont du même foyer ; le prix de la 2nd, 3^{ème} (et plus) licence est diminué de 10 €.

2. Demande de licence à la Fédération Française de Basket-Ball :

A FAIRE, par vous-même, directement sur le lien que vous avez reçu par mail.

* **Pour un renouvellement et/ou une création :** le certificat médical est obligatoire pour les créations de licence, ou pour les majeurs ayant un certificat de plus de 3 ans ou si vous remplissez au moins une case sur le questionnaire santé.

* **Sans obligation :** Le sur-classement est possible pour les licenciés étant dans leur 2nd année des catégories U13 à U21 : Le certificat médical, en spécifiant le sur-classement, est obligatoire, dans ce cas. De plus, il faut savoir que, en cohérence avec la politique sportive du Club, ce sur-classement n'impliquera pas une intégration dans la catégorie au-dessus de celle de l'âge du licencié, mais permettra uniquement une possible participation occasionnelle à certain(s) match(s) avec l'équipe de catégorie supérieure, proposée alors par les coachs et entraîneurs, et en accord avec le joueur et ses parents, au cours de la saison.

Sachez qu'après votre démarche sur le lien de la Fédération, la licence ne sera validée par le club, qu'après réception, par les trésoriers, de la totalité de votre dossier (Voir partie 3 : Modalité d'inscription, Au verso) et de votre règlement complet,

3. Modalités d'inscription au Club pour la validation de votre licence :

La totalité du dossier, c'est-à-dire :

- cette fiche d'inscription/réinscription complétée et signée
- les 2 chartes « joueur » et « parents » approuvées et signées
- le règlement complet de la cotisation*

pourront être remis, aux Trésoriers :

- Lors des 2 dates du mois de juin 2024, au gymnase de Vonnas : lors du tournoi famille (le 22 juin) ou lors du Tournoi U9 (le 29 juin)
ou
- Dans la boîte aux lettres du BCVeyle, située à l'entrée de l'Escale
ou
- Au stand du BCVeyle, lors du Forum des Associations, prévu le 1er septembre 2024, à l'Escale à St-Jean-sur-Veyle

Pour les anciens licenciés U13 à U18, participer aux entraînements envisagés fin août et au tournoi de début de saison en septembre, demande à ce que votre licence soit validée avant le 20 août 2024

* Pour le règlement complet de la cotisation ; il sera fait par chèque(s) et/ou certains autres moyens de paiement (Chèque Jeune 01 (25€), Chèque ANCV Vacances ou Sport, PASS'SPORT (50 €) ou PASS REGION (30€)) :

- Possibilité de paiement en 3 chèques, débités le 10 de chaque mois,
- Si vous bénéficiez d'une aide future pour le paiement ; Veuillez indiquer, au dos d'un des chèques du montant de l'aide, la date limite à laquelle vous nous ferez parvenir cette aide, contre laquelle nous vous retournerons ce chèque initial.

4. Autorisation parentale (si licencié mineur)

Je soussigné(père, mère, tuteur) de

Autorise mon enfant à effectuer, dans le cadre des activités du BCVeyle, des déplacements dans le véhicule d'une tierce personne (parents de joueur, coach, ...)

Autorise le responsable du BCVeyle en charge de mon enfant à prendre les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident.

Autorise « l'utilisation d'image » de mon enfant, qui pourrait apparaître à l'occasion de sa participation aux matchs ou aux animations du club, sur tous supports liés au BCVeyle.

En outre, je déclare, avoir pris connaissance des Chartes « Joueurs » et « Parents », que j'ai approuvées et signées, et je m'engage, par conséquent, à les respecter et à les faire respecter à mon enfant, lors de nos participations à toutes les activités liées au Club.

Fait à, Le,

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »